

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

BZ  
cel  
52

Direction départementale de l'Équipement  
de la Drôme

Valence, le 24 JUL 2008

Service Aménagement et Risques  
Atelier d'Aménagement

Le directeur départemental  
de l'Équipement  
à

*voir annexes  
+ carte comble*

Liste des destinataires ci-jointe

Référence : SAR/AA/CC - L08-323

Vos réf. :

Affaire suivie par : Christine CHUILON

<mailto:christine.chuilon@developpement-durable.gouv.fr>

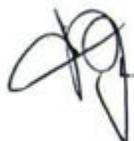
Tél. 04 75 79 75 24 – Fax : 04 75 42 87 54

Objet : Mise à jour de la carte communale de PARNANS

Servitude PM1 suite à approbation du PPRni de la Joyeuse

Suite à l'approbation du plan de prévention des risques naturels d'inondation de la Joyeuse par arrêté préfectoral n° 07-6295 du 18 décembre 2007, je vous prie de trouver ci-joint, pour application, un exemplaire de cet arrêté accompagné d'un plan et d'une liste des servitudes d'utilité publique réactualisés concernant la commune de PARNANS.

P/le Chef du Service Aménagement et Risques  
Le Responsable de l'atelier d'aménagement, par intérim,



BOF

PJ : 1 arrêté préfectoral

1 plan et 1 liste des servitudes d'utilité publique

Copie à : SAR/AA chronos

Présent  
pour  
l'avenir

Horaires d'ouverture : 8h45-12h00 / 13h45-17h00 sauf vendredi fermeture à 16h00

Tél. : 33 (0) 4 75 79 75 79 – fax : 33 (0) 4 75 42 87 54

BP 1013 4 place Laennec

26015 VALENCE cedex